



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2016

L'an deux mil seize, le six décembre, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis dans la salle socioculturelle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 2 décembre 2016 par le Maire, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, BOULANGER Hervé, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MAYER Anne, MORANDINI Patrice, ROUBER Vincent, FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
Absents excusés	CHAMPAUD Audrey (procuration à MAYER Anne), KUHN Annick (procuration à MORANDINI Patrice), PENNERATH Isabelle (procuration à LE BOZEC Nicolas)
Absents non excusés	

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Nicolas LE BOZEC, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour :

- Point 1. Désignation du secrétaire de séance
- Point 2. Procès-verbaux des séances du 19 octobre 2016
- Point 3. Travaux : rénovation du foyer rural : réattribution du lot gros-œuvre
- Point 4. Travaux : création d'un parking aux écoles
- Point 5. Construction d'un espace multifonctionnel et périscolaire : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- Point 6. Subventions : à l'association des anciens combattants
- Point 7. Subventions : à l'ALEMF
- Point 8. Chasse communale : montant des loyers des baux
- Point 9. Décisions du maire

POINT 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le Maire propose Mme Audrey ECKER. Le conseil municipal approuve la nomination de Mme Audrey ECKER comme secrétaire de séance.

POUR	12	LE BOZEC Nicolas (procuration de PENNERATH Isabelle), ECKER Audrey, PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice (procuration de KUHN Annick), ROUBER Vincent
CONTRE	7	BOULANGER Hervé, MAYER Anne (procuration de CHAMPAUD Audrey), FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
ABSTENTION	0	

POINT 2. Procès-verbaux des séances du 19 octobre 2016

Cf signatures

POINT 3. Rénovation du foyer rural : réattribution des lots gros-œuvre

Lecture est faite du courrier du comptable public daté du 18 novembre 2016

Par une délibération du 17/05/2016, le conseil municipal a attribué à SB2C les lots gros œuvre pour la démolition du garage et le remplacement de la toiture du foyer rural. Cette entreprise titulaire n'a pas été en mesure de réaliser ce marché. Il donc fallu les réattribuer.

Les lots faisant partie d'un marché global, le comptable public demande l'approbation de l'assemblée délibérante pour prendre en charge ces factures.

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide, d'entériner l'attribution à l'entreprise WZ constructions (voie romaine – 57280 Semécourt) les lots suivants :

➤ Démolition des garages municipaux et tour escalier latérale : lot n°2 : gros-œuvre

Entreprise	Montant TTC
WZ Constructions	7648,80€

➤ Salle des fêtes : lot n°2 : gros œuvre :

Entreprise	Montant TTC
WZ Constructions	3408,00€

POUR	12	LE BOZEC Nicolas (procuration de PENNERATH Isabelle), ECKER Audrey, PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice (procuration de KUHN Annick), ROUBER Vincent
CONTRE	7	BOULANGER Hervé, MAYER Anne (procuration de CHAMPAUD Audrey), FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
ABSTENTION	0	

POINT 4. Rénovation du parking des écoles-salle des fêtes : attribution du marché

Voir documents joints.

Afin de faciliter la circulation et le stationnement dans le secteur salle des fêtes-écoles, un parking va être créé. Une mise en concurrence a été faite. 3 propositions sont parvenues. Les résultats ont été examinés par la commission travaux réunie le 21/10/2016 et sont les suivants :

Entreprise	Montant €HT
LEONARD	19 312,25
STRADEST	20 562,50
JEAN LEFEBVRE	21 719,75

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise Léonard
- d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subventions, y compris celle au titre des amendes de police
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes nécessaires à la réalisation de ce marché.

POUR	19	LE BOZEC Nicolas (procuration de PENNERATH Isabelle), ECKER Audrey, PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice (procuration de KUHN Annick), ROUBER Vincent, BOULANGER Hervé, MAYER Anne (procuration de CHAMPAUD Audrey), FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

POINT 5. Construction d'un espace périscolaire et multifonctionnel : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

La commune de Vigy a décidé de lancer un concours en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace périscolaire, multifonction et sportif.

Lors de la première phase du concours, 68 candidatures ont été réceptionnées. Lors de la réunion du 06/07/2016 à 16h00, le jury a choisi trois candidats admis à présenter une offre.

Par la suite, le jury s'est à nouveau réuni le 20/10/2016 à 16h00 afin d'émettre un avis sur les prestations et de proposer le lauréat du concours. Monsieur le Maire a suivi l'avis du jury.

L'équipe GRZESZCZAK RIGAUD ARCHITECTES a donc été retenue. Celle-ci a été invitée à négocier.

Le programme remis aux trois candidats retenus détaillait le projet et ses objectifs.

La réalisation d'un espace périscolaire, multifonction et sportif, vise à répondre aux besoins croissants des écoles maternelles (3 classes) et élémentaires (5 classes d'élémentaires). La commune de Vigy a déjà mis en place un service de périscolaire dans des locaux existants toutefois mal adaptés à cette activité (salle des fêtes et école). Elle souhaite à présent procéder à la construction d'un accueil périscolaire pour assurer cette prise en charge des enfants, ainsi que les activités, dans des conditions optimales.

Pour compléter cet équipement, et face à l'augmentation croissante de la demande sur les équipements sportifs existants (gymnase, ...), la commune souhaite également construire un gymnase dont l'usage sera aussi bien dédié aux scolaires dans le cadre de l'enseignement du sport, qu'aux activités périscolaires mais aussi aux associations sportives de la commune.

L'espace périscolaire et sportif, regroupé en un seul bâtiment à proximité immédiate de l'école et de la maison de retraite, comprendra notamment :

- ✓ une salle d'activités périscolaires pour 50 enfants ;
- ✓ une salle de restauration périscolaire pour 100 enfants avec une extension pour accueillir une salle de réception ; salle de repos ; bureau direction, local poubelles, locaux du personnel, locaux techniques et ménage, locaux rangements. Sanitaires ;
- ✓ une salle multisport 18mLx36ml x9mh ;
- ✓ un vestiaire ;
- ✓ des sanitaires ;
- ✓ un espace cuisine.

Les trois composantes (espace périscolaire, multifonction et sportif) de cet ensemble seront communicantes. Celui-ci s'étendra sur 1 570 m2, auxquels s'ajoutent 1 500 m2 d'espace extérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 8 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et les articles 88, 89 et 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le programme architectural ;

VU le procès-verbal du jury réuni le 20 octobre 2016 ;

CONSIDERANT que la proposition de l'équipe représentée par Monsieur RIGAUD architecte mandataire (34 chaussée du Port – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE), répond le mieux aux attentes de la collectivité et que le montant des honoraires proposés correspond aux prévisions ;

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire :

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un espace périscolaire, multifonction et sportif, avec l'équipe constituée comme suit :**

- Mandataire : GRZESZCZAK RIGAUD ARCHITECTES
- Philippe GRANGE
- STRUCTURES SYSTEMES
- DM Ingénierie
- VENATHEC
- BEREST
- ECOHAL

➤ **APPROUVE le montant de base du marché fixé dans l'acte d'engagement à la somme de :**

- montant prévisionnel des travaux **2 650 000 € HT**
- montant de rémunération provisoire (total hors OPC et EXE) **322 518, 25 € HT**
- taux de rémunération globale (hors OPC et EXE) **taux 12,17 %**

➤ **APPROUVE les options :**

Mission optionnelle OPC à 26 500 € HT (*ordonnancement et pilotage des travaux*)

Mission optionnelle plans EXE à 50 350 € HT (*études et plans*)

POUR	11	LE BOZEC Nicolas (procuration de PENNERATH Isabelle), ECKER Audrey, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice (procuration de KUHN Annick), ROUBER Vincent
CONTRE	7	BOULANGER Hervé, MAYER Anne (procuration de CHAMPAUD Audrey), FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
ABSTENTION	1	PERRIN Joël

POINT 6. Subvention à l'association des anciens combattants

L'Union nationale des combattants section de Vigy a organisé une sortie à Verdun pour les élèves de CM2. Elle sollicite une subvention de 150€ pour cette action.

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide :

➤ **d'accorder à l'UNC section de Vigy, une subvention de 150€.**

POUR	19	LE BOZEC Nicolas (procuration de PENNERATH Isabelle), ECKER Audrey, PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice (procuration de KUHN Annick), ROUBER Vincent, BOULANGER Hervé, MAYER Anne (procuration de CHAMPAUD Audrey), FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

POINT 7. Subvention à l'ALEMF

La commune a été destinataire d'une demande de subvention de la part de l'ALEMF.

Objet	Nature des dépenses	Demande 2016	Proposition
Action : rénovation de la voie ferrée par le remplacement de traverses, de ballasts et de tirefonds.	Achats de tirefonds	6 000 €	3 000 €

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide :

- **d'accorder à l'ALEMF, une subvention de 3 000€.**

POUR	19	LE BOZEC Nicolas (procuration de PENNERATH Isabelle), ECKER Audrey, PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice (procuration de KUHN Annick), ROUBER Vincent, BOULANGER Hervé, MAYER Anne (procuration de CHAMPAUD Audrey), FANCHINI Barbara, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

POINT 8. Chasse communale : montant des loyers des baux

Le Maire rappelle que le montant des loyers des lots de chasse communale est indexé sur l'indice national des fermages. Une baisse de 0,42% est donc envisagée.

Le Conseil décide :

- **de baisser le montant des loyers des baux de chasse communaux de 0.42% à compter du 1^{er} février 2016.**

POUR	18	LE BOZEC Nicolas (procuration de PENNERATH Isabelle), ECKER Audrey, PERRIN Joël, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, DEMANGE Gérard, HEITZ Éric, HOFFMANN Sabine, MORANDINI Patrice (procuration de KUHN Annick), ROUBER Vincent, BOULANGER Hervé, MAYER Anne (procuration de CHAMPAUD Audrey), LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, VANZELLA Alain
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	FANCHINI Barbara

POINT 9. Décisions du maire

Séance est levée à 21h30

Le Maire, Nicolas LE BOZEC